

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Nom de la Préparation : REMANEX POUDRE  
Application(s) et/ou usages normaux : Insecticide  
Distributeur : AEDES  
75, rue d'Orgemont  
95210 SAINT-GRATIEN  
Tél. : +33 (0) 1 39 89 85 86  
Fax : +33 (0) 1 39 89 85 44  
E-Mail : aedes@club-internet.fr  
Téléphone en cas d'urgence : Centre Antipoison de Paris - Tél. : 01 40 05 48 48

**2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nom de la préparation : REMANEX POUDRE  
Famille : Pyréthriinoïde  
Description de la préparation : Insecticide  
Composants contribuant aux dangers : 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle ;  
Perméthrine – N°CAS : 52645-53-1 – N°CE : 258-067-9  
Conc.pds. (%) =0.5 – Classification Xn, N ; R20/22, R43, R50/53  
Substance inerte  
Conc.pds (%) = qsp

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Dangers principaux : N – Dangereux pour l'environnement  
R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Principaux symptômes aigus : Aucun

**4. PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation : Aucun  
En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant quelques minutes  
En cas de projections ou de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon  
En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Sans objet pour une poudre dont le constituant principal est du TALC

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Précautions individuelles : Bonne hygiène corporelle  
Se laver les mains et la peau exposée au savon de Marseille après manipulation.  
Ne pas manger, en pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter le déversement vers les égouts et points d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent et récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Aucun

Mesures spéciales de précaution :

Se laver les mains et la peau découverte au savon, après toute manipulation

Stockage :

Sensibilité à l'humidité :

Conservé à l'abri de l'humidité

Sensibilité à la lumière :

Eviter l'exposition au rayonnement solaire direct

Sensibilité à l'oxydation :

Non observé

Température de stockage :

Température ambiante

Température basse à éviter :

Sans

Mesures spéciales de stockage :

Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

Lieux de stockage :

Conservé le produit dans son emballage, dans un endroit frais ventilé.

Matériaux d'emballages recommandés :

Sacs papier doublés polyéthylène

Autres recommandations :

Conservé uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Valeurs Moyenne d'Exposition (VME) :

Sans

#### Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Porter un masque

Protection des mains :

Utiliser des gants protecteurs appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Se munir des lunettes protectrices

Protection de la peau et du corps :

Utiliser un vêtement de protection et des bottes appropriées.

Mesures d'Hygiène spécifiques :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer lors de l'utilisation.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations générales :

Aspect :

Poudre homogène blanchâtre

Odeur :

Très faible

Températures caractéristiques :

Sans

Point Eclair :

Sans

Auto inflammabilité :

Sans

Densité relative :

0.4 – 0.5 g/ml

Solubilité :

Insoluble dans l'eau et en milieu organique

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit de décomposition / combustion :

Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales

d'emploi et de stockage.  
Condition à éviter : Conserver à l'écart de la chaleur et des sources incandescentes

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire.  
DL 50 voie orale/rat : > 10 000 mg/Kg  
DL 50 voie cutanée/lapin : >5000 mg/Kg

Pouvoir Irritant : Evaluation toxicologique réalisée sur une composition similaire.  
Irritation cutanée (lapin) : non irritant.  
Irritation oculaire (lapin) : non irritant.

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Toxicité chronique : Non tératogène. Non mutagène. Non carcinogène

Commentaire et symptomatologie : Risque de survenue de sensations transitoires de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée.

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Protection de l'environnement : Ne pas rejeter les eaux de lavage dans les égouts et les points d'eau.

Persistance et dégradabilité : Dégradable dans le sol et les eaux.

Ecotoxicité : Evaluation écotoxicologique limitée

Permethrine : CL 50 poissons (96 h) : 2,5 µg/L.  
CE 50 daphnies (48 h) : 0,6 µg/L

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et résidus : Incinération en centre agréée. Ne pas rejeter en milieu naturel.

Destructions des emballages souillés : Bien vider et rendre inutilisable l'emballage. Elimination selon la réglementation locale.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Code matière ONU : 3077

Voies Terrestres :

ADR (Route)	Classe	Groupe d'emballage	Code Danger	Chiffre énumération	Description des marchandises
	9	III	90		Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.

I.M.D.G : Assimilation transport : Polluant marin

O.A.C./IATA : Assimilation transport : Non classé

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations communautaires :

Etiquetage UE : Etiquetage selon la réglementation C.E.

Symbole et lettre d'identification :

N – Dangereux pour l'environnement



Contient du :

Perméthrine

Phrases R :

R 50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

S2 – Conserver hors de la portée des enfants

S13 – Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S24 – Eviter le contact avec la peau.

S36/37/39 – Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil des yeux et du visage.

S60 – Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 – Eviter le rejet dans l'environnement, se référer aux instructions de sécurité.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Indications particulières

Se référer aussi aux instructions techniques pour l'utilisation.

Pour toute information complémentaire, se renseigner auprès du fournisseur.

Document de référence :

Données internes.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été établis en accord avec la directive 2001/58/CE qui remplace les éditions précédentes. Les renseignements fournis ont été basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 17/04/03. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif à cette fiche.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 05 janvier 1993 modifié.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.